



Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 3 mai 2023, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Adoption du Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle 2024-2026.

La transmission du Document de Programmation Budgétaire au parlement est une formalité substantielle prescrite par la loi organique sur la loi des finances. Elle vise la bonne information de la Représentation nationale et constitue un préalable au débat d'orientation budgétaire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année en cours.

La version 2024-2026 du Document présente, au plan macroéconomique, la trajectoire d'une économie résiliente qui se remet des effets de la pandémie de la COVID-19 pour renouer avec une croissance soutenue, en dépit du contexte particulier marqué par la poursuite de la crise russo-ukrainienne. Cette résilience résulte principalement des actions mises en œuvre par le Gouvernement depuis 2016 en vue de la transformation structurelle de l'économie béninoise.

S'agissant de la gestion des finances publiques, il met en exergue les efforts d'assainissement des comptes publics et de consolidation budgétaire enregistrés au cours des trois dernières années. Il montre également les progrès notés relativement à la situation financière des établissements publics, des collectivités locales et des organismes de sécurité sociale, grâce aux actions du Gouvernement.

De façon spécifique, et pour les trois prochaines années, il est prévu que l'État renforce les mesures en cours, visant à promouvoir les secteurs à fort potentiel dont l'agriculture, le tourisme, l'économie numérique et l'économie du savoir. De même, les grands chantiers ouverts destinés à

combler le déficit infrastructurel seront poursuivis, notamment dans les domaines des transports, de l'énergie et de l'assainissement. Cette stratégie sera appuyée par les mesures en vue d'une part, de l'amélioration de l'environnement des affaires afin de créer un cadre favorable à l'éclosion d'un secteur privé dynamique et compétitif, d'un secteur industriel sélectif, avec un accent particulier sur l'enseignement technique et la formation professionnelle. D'autre part, elle favorisera la promotion des chaînes de valeur régionales.

Le prochain triennal sera fortement marqué au plan budgétaire par la montée en puissance des programmes de filets sociaux dont l'objectif est de réduire significativement l'impact de la crise économique mondiale et d'être un moyen adapté et innovant pour s'attaquer durablement à la pauvreté.

Aussi, ces orientations prennent-elles en compte les Objectifs de Développement Durable (ODD) pour lesquels le Gouvernement a défini depuis quelques années les cibles prioritaires pertinentes pour le Bénin et mis en œuvre une série de projets et de réformes permettant leur réalisation.

En ce qui concerne particulièrement les finances, la politique publique restera orientée, vers l'élargissement de la base imposable, la sécurisation des recettes ainsi que l'amélioration des services rendus aux contribuables. Elle portera également sur le renforcement de la qualité des dépenses publiques.

Par ailleurs, les réformes entreprises au niveau des établissements publics, des collectivités locales et des organismes de sécurité sociale seront poursuivies afin de consolider les acquis et optimiser leurs contributions à l'économie.

Enfin, le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle prévoit que l'ensemble des interventions de l'État se fera de manière à préserver la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances de l'Etat.

En l'adoptant, le Conseil a instruit le ministre de l'Économie et des Finances, le ministre du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ainsi que le ministre de la Justice et de la Législation à

l'effet d'en assurer la présentation et la discussion devant la Représentation nationale.

Au titre de cette même rubrique, ont été adoptés les décrets portant :

- modification des statuts de la Caisse des dépôts et consignations du Bénin ;
- composition et fonctionnement du Comité stratégique de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations du Bénin ;
- approbation des statuts modifiés de l'Agence béninoise pour le développement du tourisme et nomination des membres de son Conseil d'orientation stratégique ;
- attributions, composition et fonctionnement de la Commission de réforme pour infirmité incurable des personnels des Forces de défense, de sécurité et assimilées.

II- Communications.

II-1. Approbation du dispositif d'intervention de l'Agence de développement des petites et moyennes entreprises.

Pour rappel, la multiplicité des structures publiques intervenant en faveur des micros, petites et moyennes entreprises ainsi que le manque de synergie entre elles ont conduit à la réforme du dispositif global d'intervention de l'État à des fins de rationalisation et de mise en cohérence, pour plus d'efficacité.

L'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises ainsi créée représente un véritable guichet unique au service de ces catégories d'entreprises et a pour vocation de fédérer l'ensemble des interventions publiques à leur profit, avec une offre intégrée d'accompagnement, d'orientation et de financement.

Le dispositif mis en place détermine le cadre général des interventions de l'Agence, définit ses principes directeurs, arrête les modalités et la nature des appuis et fixe les priorités en matière de soutien aux entreprises qu'elle adresse. Le même dispositif sert également de référence pour l'élaboration de tous les documents programmatiques de l'Agence, dont son plan stratégique lui permettant d'agir principalement en tant que catalyseur en incitant les acteurs financiers à intervenir sur les segments de marché ou dans les entreprises où ils ne sont pas du tout, ou pas assez présents. Ce

faisant, de par ses interventions, l'Agence contribuera significativement à la promotion des micros, petites et moyennes entreprises et partant, au développement de l'économie béninoise.

II-2. Organisation des assises nationales sur la croissance démographique et le développement au Bénin.

Au lendemain de la conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire en Egypte, en 1994, la recherche de l'adéquation entre dynamique de population et développement est devenue une priorité pour de nombreux Etats.

Notre pays, prenant la mesure de l'enjeu, a affiché très tôt sa volonté d'intégrer les variables démographiques comme facteurs endogènes dans les plans et programmes de développement.

Cela a conduit, en 1996, à l'adoption d'une Déclaration de Politique de Population dite DEPOLIPO, qui vise l'amélioration des conditions de vie des béninois à travers notamment la maîtrise de la dynamique démographique. Ensuite, la Politique Nationale de Population sur la période 2013-2025 a été adoptée avec les mêmes objectifs s'agissant entre autres, du capital humain et du renforcement de la prise de conscience en matière de procréation.

Mais, en dépit des instruments de planification déployés, la croissance démographique du Bénin figure parmi les plus élevées au plan régional et même international. Elle continue d'inhiber les efforts de réduction sensible de la pauvreté pour favoriser l'émergence économique.

Ainsi, entre 1979 et 2013, la population béninoise s'est accrue de 176%, passant de 3,3 millions à plus de 10 millions d'habitants, pendant que les pays comme l'Irlande et la Nouvelle-Zélande, ayant la même proportion de population que le Bénin en 1979, ont connu un faible accroissement respectivement de 37% et 43%.

A l'évidence, ces données posent la problématique de l'efficacité de notre politique nationale de population et notamment celle de la parentalité responsable et expliquent pourquoi malgré les efforts remarquables que fournit le peuple dans son ensemble, l'amélioration notable des conditions de vie n'est pas toujours ressentie ou perçue comme il conviendrait.

Dès lors, il apparaît déterminant d'envisager un réajustement des paradigmes en la matière en vue d'asseoir de bonnes bases à même de concilier l'ambition de bien-être partagé et le désir de procréation.

C'est pour cette raison que le Gouvernement entend organiser ces assises nationales qui regrouperont outre lui-même, courant septembre 2023, dans une approche participative et inclusive, la classe politique, la Société civile, les jeunes, les femmes, les universitaires, les leaders religieux, les responsables de culte, les gardiens de nos traditions, la diaspora ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Les débats qui se dérouleront aussi bien en français qu'en langues nationales, permettront de :

- identifier les facteurs favorisant la forte fécondité au Bénin et les limites des réponses utilisées, jusque-là, pour maîtriser la dynamique démographique ;
- évaluer les conséquences de la croissance démographique sur la demande des biens et services sociaux et leur implication sur les dépenses publiques ;
- proposer l'indice synthétique de fécondité optimale qui garantit l'équilibre d'investissements dans les secteurs productifs et sociaux et maximisent le bien-être national ; puis
- proposer des mesures innovantes et vigoureuses visant l'accélération de la transition démographique et favorisant durablement le respect et le maintien à l'indice synthétique de fécondité optimale.

Le ministre du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ainsi que tous les autres ministres concernés, assureront la bonne conduite des préparatifs en vue de la réussite de ces assises.

II-3. Contractualisation pour les travaux de déplacement de réseaux dans le cadre du projet de construction de l'échangeur du carrefour VÊDOKO à Cotonou.

La libération des emprises par le déplacement des réseaux d'électricité, d'eau et de télécommunication ainsi que l'expropriation des biens privés affectés à la charge de la partie béninoise, constituent des préalables au démarrage des travaux de cette importante infrastructure.

Le calendrier actualisé a prévu le démarrage des travaux de construction pour le début de l'année 2024, et il importe de libérer l'emprise du projet.

A cet effet, la Société des infrastructures routières et de l'aménagement du territoire (SIRAT) a été autorisée à donner délégation à la Société nationale des eaux du Bénin (SONEB) pour assurer la gestion administrative, financière et comptable ainsi que la gestion technique des travaux de déplacement du réseau d'eau de la SONEB ; puis à signer une convention de mandat avec la Société béninoise d'infrastructures numériques (SBIN) pour la prise en charge du réseau de télécommunications à déplacer.

Le Conseil a donc marqué son accord pour la signature des contrats y relatifs et instruit les ministres concernés à l'effet de veiller au respect des délais et à l'exécution des travaux conformément au cahier des charges.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé :

- l'organisation au Bénin, du 17 au 20 mai 2023, des premières réunions institutionnelles et du Conseil général de l'Union internationale du Notariat latin ; ainsi que la participation du Bénin :
- à la 90^{ème} session générale de l'Assemblée mondiale des délégués nationaux de l'Organisation mondiale de la santé animale, à Paris en France, du 21 au 25 mai 2023 ; puis
- à la 76^{ème} Assemblée mondiale de la Santé, du 21 au 30 mai 2023 à Genève, en Suisse.

IV- Mesures individuelles.

Les nominations suivantes ont été prononcées :

- ✓ **Au ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation professionnelle**

Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Marino Imbert GOMEZ

- ✓ **Au ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi**

Directeur des Systèmes d'Information

Monsieur Gbètondji Herman AFFEDJOU

Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

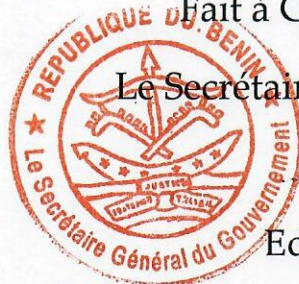
Monsieur Nouréni MOUSSA

Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances

Monsieur Ouimpabo TOUMOUDAGOU.

Fait à Cotonou, le 3 mai 2023,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,




Edouard OUIIN-OURO.